

## PROTOCOLE POUR LA REOUVERTURE DES SYNAGOGUES DU FCMZ

**2 Juin -1<sup>er</sup> Septembre 2020**

*Ce protocole se base sur les règles de déconfinement établies par le Ministère du travail le 3 Mai 2020 pour les locaux accueillant le public ; ces mesures peuvent évoluer selon les instructions officielles*

### **1.Répartition des Minyanims sur inscription préalable**

#### **A. En semaine (voir planning)**

Chaarit :2 offices maximum Minyan à 7h et 8h 30 au 10 Rue Barye

**(30 personnes maximum)**

Minha -Arvit :1 office à 20h00

#### **B.Chabath :**

2 offices au 10 rue Barye 7h et 9h30, **30 personnes maximum** par office

Au cas où ces offices seraient saturés on pourrait ouvrir le chabath l'office Marocain au 10 et l'office au 11 rue Barye, **10 personnes maximum par office**

### **2.Kiddouchs**

Café ,thé et nourriture dans l'office ou en bas ne sont pas autorisés

Aucun Kiddouch n'est programmé dans les locaux

### **3.Cours et Evènements**

Les cours sur place sont proscrits ,on privilégiera la visioconférence

Aucun évènement n'est organisé dans l'enceinte des synagogue

Le Talmud Tora se poursuit par visio conférence

Le coliel se poursuit au domicile

### **4.Personnes non habilitées**

-Personnes malades ou présentant des symptomes Covid (Température+ 38,toux,difficultés respiratoires)

-Personnes présentant une maladie chronique sérieuse.

-Personnes détectées Covid + par PCR dans les 15 jours précédents

-Personnes n'ayant pas fait de symptômes qui a été en contact avec une personne avec symptômes dans les 20 jours précédents

-Femmes et enfants

- toute personne développant des symptômes durant sa présence à la synagogue doit se retirer des minyanims (isolement, protection et recherche de gravité) et contacter les responsables pour prendre des mesures de protection des sujets contacts et de l'entourage

## **5.Mise en place des locaux**

-les règles de distanciation physique indiquent un critère d'occupation de 4 m<sup>2</sup> :personne ,soit 1m autour d'une personne .Les chaises seront disposées en fonction de ce critère.

Cela indique un maximum

de 30 personnes au 10 R barye

de 10 personnes au 11 R Barye

de 10 personnes à l'office Marocain

## **6.Gestion des flux de personnes**

Le respect de ces règles justifie de mettre en place une inscription préalable

-circulation à 2 sens ,entrée et sortie avec marquage au sol

## **7.Mesures barrières**

-Lavage des mains systématique au savon en rentrant à la synagogue

-suivi d'un nettoyage au gel hydroalcoolique (mise à disposition d'une borne mécanique à l'entrée dans la salle principale et de flacons dans les 2 autres salles

-Port d'un masque obligatoire récent (ne pas utiliser un masque utilisé plus de 4 heures auparavant).Chaque fidèle viendra avec son masque récent ou propre(tissu).Le chabath on pourra laisser un jeu de masques dans son casier au préalable.

-Sont proscrits :salue à la main, accolades ,bise des personnes et des objets, regroupement sous le talith de birkhat cohanim

-Les livres de la synagogue ne seront pas utilisés ,chacun apportera son livre personnel qu'il remettra dans son casier

--Nettoyage de toutes les surfaces contacts 2x/jour par Jonathan et Chabath F de ménage après chaque office

-Portes ouvertes et aération des locaux 15 minutes avant chaque Minyan

## 8.Nettoyage et désinfection de la Synagogue

Nous mettons en place une procédure pour nettoyer régulièrement les locaux et les surfaces de contact

